



Une campagne de la CRIIRAD (Commission de Recherches et d'Information Indépendante sur la Radioactivité)
« DEMANDE DE PROTECTION

En France, des millions de personnes consomment de l'eau contaminée par le tritium, un radionucléide.

L'étude de la CRIIRAD a montré que les limites sanitaires définies pour la contamination radioactive de l'eau potable conduisent à un risque de cancer plus de 100 fois supérieur au maximum toléré pour les polluants cancérigènes chimiques. Il faut mettre fin à ce régime d'exception et fixer des limites qui protègent réellement la population. En soutien à la lettre que la CRIIRAD a adressée le 11 juillet aux autorités :

Je demande la suppression des privilèges accordés aux activités nucléaires et la révision à la baisse de toutes les limites sanitaires relatives à la radioactivité de l'eau.

Je demande en particulier l'abandon immédiat de la limite de 10 000 Bq/l que l'OMS a fixée pour le tritium.

Je demande le recensement de toutes les communes alimentées par de l'eau potable contaminée par le tritium et l'information de toutes les personnes concernées. Un plan d'actions correctives doit être établi avec un ordre de priorité qui tienne compte notamment de la durée et de l'intensité de l'exposition des habitants.

DEMANDE D'ENQUETE

Début juillet, la CRIIRAD avait appelé ses adhérents à contrôler le niveau de tritium de l'eau de leur commune. Le travail de vérification basé sur ces constats a révélé des anomalies très graves dans le dispositif de contrôle de la radioactivité de l'eau et dans l'information du public. Contrairement à ce qu'affirme le ministère de la Santé, des millions de personnes sont privées de toute information sur le niveau de contamination de l'eau qui sort de leur robinet. Des analyses sont faites mais ne sont pas publiées ; des analyses obligatoires ne sont pas réalisées. Dans certains cas, aucune analyse n'a été réalisée depuis 2005, date de l'entrée en vigueur de l'obligation de contrôle ; dans d'autres cas, le contrôle a commencé avec des années de retard, parfois avec plus de 10 ans ; encore ailleurs, les analyses sont bien effectuées mais selon une fréquence très inférieure à celle requise par le code de la santé publique.

Je demande l'ouverture d'une enquête pour faire toute la lumière sur les anomalies, incohérences et irrégularités détectées par la CRIIRAD.

Je demande que l'intégralité du fichier soit adressée sans délai à la CRIIRAD pour lui permettre d'aller au bout de ses investigations.

DEMANDE DE TRANSPARENCE

L'accès aux résultats d'analyse de la qualité de l'eau se fait à partir du site du ministère de la Santé. Le dispositif est archaïque et opaque. Le temps nécessaire à la consultation des résultats est souvent dissuasif et interdit toute étude d'ensemble. Paris bat tous les records : il faut 15 mn pour récupérer 1 seule analyse de tritium, près de 3 h pour les résultats d'une année ! Sans compter les incohérences incompréhensibles entre les différentes sources de données. Je demande que les résultats soient publiés sous une forme facilement consultable, qui permette de sélectionner les données selon différents critères et de récupérer les données dans un tableur pour analyse.

Les installations nucléaires sont autorisées à rejeter leurs effluents radioactifs, chimiques et thermiques dans l'environnement. L'essentiel des rejets radioactifs liquides s'effectue par vidange des réservoirs ce qui provoque des injections massives dans les cours d'eau et explique la présence du tritium jusqu'à l'embouchure des fleuves et dans tous les réseaux de distribution qu'ils alimentent. En dépit de demandes répétées, la CRIIRAD n'a jamais pu obtenir la transmission à l'avance des dates, heures et durées des opérations de rejets. En l'absence de ces informations, les contrôles indépendants sont réalisés en aveugle ce qui les prive d'une grande partie de leur efficacité. Ces informations devraient également être utilisées pour éviter de pomper l'eau des cours d'eau lorsqu'elle est la plus contaminée. Je demande la levée du secret sur les dates et heures des rejets massifs de radioactivité dans l'environnement. »

signer la pétition :

https://www.mesopinions.com/petition/sante/polluant-radioactifs-eau-potable/70569?fbclid=IwAR3MZoYwaj_6HSRZXCBCKqzVwAymNH1soYEzHJ1j1e0tjFFzliFssMW94E

Pour plus d'information, lire le dossier de la CRIIRAD.

http://www.criirad.org/eau%20potable/eau_potable.html

En savoir plus sur la CRIIRAD : <http://www.criirad.org>.

La CRIIRAD est une association, qui mène un travail d'investigation et de démarches pour une meilleure protection contre les pollutions radioactives.